



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux Mille Neuf, le 24 juin à dix-sept heures trente, a eu lieu à la Salle Polyvalente de Montbeugny, l'Assemblée Générale du SICTOM NORD-ALLIER, suite à une convocation faite par **Monsieur René GIRAUD, Président.**

ETAIENT PRESENTS : Mme ANGELETTI, M. METHENIER J-P, M. LARTIGAU, M. LAROCHE, M. GIRAUD, M. ROGUE, Mme GIRAUD-TISSIER, M. BAYON, Mme TORTEL, M. BORDE M, M. JOLION, M. PRUGNAUD N, M. ERAUD, Mme GENTY, Mme DE CHACATON, M. DUPUIS, M. BLANC, Mme BETIAUX, M. JACQUELIN, M. MARGELIDON, M. GUYET, M. MARION, M. CHAVIGNON, Mme GAULMIN, Mme DOURLENS, M. CABANNE, M. HOUX, M. VIROT, M. GAUDRAT, M. DESMYTTER, M. VERNISSE, M. NAFFETAS, M. GENILLON, Mme VIRMOUX, M. BOUILLON, M. AUBRET, M. PERISSE, M. TALON, M. MARIDET, Mme PERRIN M, M. SPEISSER, M. VENIANT, M. DESMOULES, M. SOUFFERANT, M. METENIER P, M. PETIOT, M. SELLOT, M. RAYNAUD, M. LALOUE, Mme GLENAT, M. BOUDOT, Mme BOUQUET DES CHAUX, M. DURET, Mme VOISIN, M. TUREAU, Mme VERDELET, M. MAITRE, M. LABONNE, M. BRUN, M. BARDET L, Mme NOIZETTE, M. DIFFER, Mme CHARNET, M. OLIVIER, M. NAUX, Mme CATINOT, M. LACROIX, Mme BASILE.

ETAIENT EXCUSES : Mme DE BREUVAND, M. PLACE, M. LABUSSIÈRE, M. LABILLE, M. BEGUET, Mme GERARD, M. DEGRANGE, Mme MARSONI, M. CANTAT, Mme BARDET, M. CHARMETANT, Mme LEGRAND, M. VENIAT, M. BRIGAND, M. DUPONT, M. TOURRET G, Mme PETIOT, Mme PATUREAU, M. NOEL, Mme TARDIF, M. JARDIN, M. CHARRIER, M. LAFAY, M. TOURRET C, M. CHATELIER, M. SIMON, Mme DAMERT, M. DENIZOT, Mme HUGUET, M. PARNIERE, M. LEVASSEUR.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme HUGUET à M. LARTIGAU, M. LAFAY à M. PETIOT, M. TOURRET C à M. GIRAUD, M. CHATELIER à M. SOUFFERANT, M. SIMON à M. LAROCHE, M. PARNIERE à M. CABANNE, Mme DAMERT à Mme GAULMIN, Mme TARDIF à M. CHAVIGNON, Mme BARDET à M. MARGELIDON, M. DUPONT à Mme BOUQUET DES CHAUX.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION : M. COSTA de la Trésorerie Principale, M. BOURGUIGNON, Mme DARBELET Joëlle, Mlle BONILLO, Mlle BONNOT, Mme DARBELET Elodie, Mlle CHRIST du SICTOM Nord Allier, MM CHARBONNEAU et DORIER de la Société COVED.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a valablement délibéré.

TABLE DES MATIERES

1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2009

2 – RAPPORTS ANNUELS – ANNEE 2008

3 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

4 – REGLEMENT INTERIEUR

5 – ACQUISITION DE PIECES DE RECHANGE POUR LES VEHICULES DU SICTOM NORD ALLIER : MARCHES A BONS DE COMMANDE DE 2010 à 2013

6 – INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) : ALVEOLES C ET D – SINISTRE DU PUIT DE RELEVEMENT DES LIXIVIATS : INDEMNISATION DES PREJUDICES

7 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS SUR LES AIRES D'ARRETS DES ROUTES DEPARTEMENTALES DE L'ALLIER

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS

9 – GRATIFICATION DE STAGE

10 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

11 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

12 – ACQUISITION DE TERRAINS : PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

13 – INFORMATIONS DIVERSES

14 – QUESTIONS DIVERSES

Après avoir souligné la présence de M COSTA, Trésorier, M. GIRAUD, Président, remercie les délégués de leur présence et énonce les délégués excusés et les pouvoirs.

Monsieur GIRAUD remercie également Monsieur le Maire de Montbeugny, représenté par Mme GENTY, pour le prêt et l'installation de la salle polyvalente.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

1 – APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 MAI 2009

Monsieur le Président rappelle qu'il a transmis pour information le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du 13 mai 2009.

Il demande aux délégués si cette délibération appelle des réserves ou des observations.

Cette délibération est approuvée.

Les délégués procéderont à la signature du registre des délibérations.

2 – RAPPORTS ANNUELS – ANNEE 2008

Conformément au décret 2000-4 du 11 mai 2000, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que :

- ◆ le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2008,
- ◆ son annexe, le rapport annuel d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Chézy, remis par le délégataire COVED,

ont été transmis à l'ensemble des délégués ainsi que le rapport d'exploitation du centre de tri pour l'année 2008.

M. GIRAUD donne la parole à M. CHARBONNEAU pour commenter le rapport annuel d'exploitation de l'I.S.D.N.D, puis à M. DORIER pour celui du centre de tri.

Il présente ensuite certains points du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets rédigé par le SICTOM Nord Allier.

M. GIRAUD informe le comité syndical que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 3 juin 2009 pour examiner ces rapports.

L'Assemblée prend acte de ces rapports qui seront transmis aux collectivités adhérentes.

Après avoir remercié toutes les personnes qui ont travaillé sur le rapport annuel du SICTOM Nord Allier, M. GIRAUD propose aux élus de le diffuser dans leurs mairies respectives pour mieux comprendre le fonctionnement du SICTOM Nord Allier.

M. GUYET souhaite une précision sur les coûts de la collecte sélective car le coût a baissé en 2008 par rapport à 2007.

Mlle BONILLO précise que cette baisse des coûts est due à la fluctuation des ventes de marchandises et à la diminution de la subvention d'équilibre.

3 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 4 juin 2008, le comité syndical a fixé la composition de cette commission comme suit :

- Un président
- 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants du comité syndical
- Un représentant des quatre associations suivantes :
 - UFC que choisir
 - Fédération du Logement Allier
 - Fédération Allier Nature
 - Vivre et agir à Lusigny
- Un représentant de chaque chambre consulaire :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie de Moulins-Vichy
 - Chambre des Métiers de l'Allier,
 - Chambre d'Agriculture de l'Allier

Monsieur le Président informe l'Assemblée que par courrier en date du 9 mai 2009, l'association « Pommay Brûlé » a posé sa candidature à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L) afin d'être informée de l'activité et des projets du SICTOM Nord Allier et, le cas échéant, d'apporter sa connaissance et sa compétence.

Monsieur le Président propose au comité syndical d'accepter cette association au sein de la C.C.S.P.L.

Il propose également de fixer à 9 le nombre de délégués titulaires et de délégués suppléants représentant le SICTOM Nord Allier et, par conséquent, de désigner 2 délégués supplémentaires.

Monsieur GIRAUD précise que l'association « Pommay Brûlé » a été invitée à la dernière réunion de la C.C.S.P.L. du 3 juin 2009.

Monsieur le Président propose les candidatures de MM. LARTIGAU et CHARMETANT, respectivement titulaire et suppléant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ⇒ **ACCEPTE** la candidature de l'Association « Pommay Brûlé »
- ⇒ **ACCEPTE** de porter à 9 le nombre de délégués titulaires et délégués suppléants du Comité Syndical
- ⇒ **FIXE** la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :

Président : GIRAUD René

Membres titulaires :

- LALOUE Jean-Pierre
- GUYET Alain
- LAFAY Michel
- DESMYTTER Laurent
- CABANNE Jacques
- DOURLENS Florence
- NAUX Louis
- MAITRE Joël
- LARTIGAU Gilbert

Membres suppléants :

- GLENAT Marie-Claude
- TOURRET Gilles
- PETIOT Yves
- THEVENOUX Pascal
- PARNIERE Gilles
- MARSONI Françoise
- CATINOT Mylène
- LABONNE Jean
- CHARMETANT Guy

Un représentant des associations suivantes :

- UFC que choisir
- Fédération du Logement Allier
- Fédération Allier Nature
- Vivre et agir à Lusigny
- Pommay Brûlé

Un représentant des chambres consulaires suivantes :

- Chambre de Commerce et d'Industrie de Moulins-Vichy
- Chambre des Métiers de l'Allier,
- Chambre d'Agriculture de l'Allier

4 – REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le projet du règlement intérieur à annexer aux statuts du SICTOM Nord Allier.

M. GIRAUD précise que ce document datant de 1999 nécessite une mise à jour.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ⇒ **ACCEPTE** le règlement intérieur ci-joint.

5 – ACQUISITION DE PIÈCES DE RECHANGE POUR LES VÉHICULES DU SICTOM NORD ALLIER : MARCHÉ À BONS DE COMMANDE DE 2010 à 2013

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de prévoir une consultation sous forme d'appel d'offres en vue de la signature d'un marché fractionné à bons de commande pour une période de 4 ans pour la fourniture de pièces et de matériel de rechange nécessaires pour les véhicules de collecte des ordures ménagères du syndicat.

L'estimation prévisionnelle annuelle est de 185 000,00 €H.T.

Monsieur le Président propose au comité syndical de lui donner pouvoir pour lancer la consultation, conformément au Code des Marchés Publics.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

⇒ **DONNE** pouvoir au Président pour lancer la consultation conformément au Code des Marchés Publics.

6 – INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX (ISDND) : ALVEOLES C ET D – SINISTRE DU Puits DE RELEVEMENT DES LIXIVIATS : INDEMNISATION DES PRÉJUDICES

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du 4 mars 2009 par laquelle le comité syndical a autorisé les travaux de réparation du puits de relèvement des lixiviats des alvéoles C-D.

Il rend compte de l'évolution du dossier de remise en état de cet ouvrage ainsi que des conclusions de l'expert Monsieur BAUTHIER.

Monsieur le Président demande au comité syndical de l'autoriser à parachever la procédure en cours devant le tribunal administratif et obtenir l'indemnisation des préjudices en confiant cette procédure à Maître LECATRE, avocat à Moulins.

Monsieur BOURGUIGNON informe de la difficulté d'intégrer le chantier du puits dans celui des alvéoles. Il précise qu'il reste un mois pour remplir le trou autour du puits avec des déchets.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

⇒ **ACCEPTÉ** de confier la procédure à Maître LECATRE en vue de parachever la procédure et d'obtenir l'indemnisation des préjudices.

7 – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LES AIRES D'ARRÊTS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES DE L'ALLIER

Monsieur le Président rappelle la délibération du 13 mai 2009 par laquelle le comité syndical a accepté que :

- le SICTOM Nord-Allier adhère au groupement solidaire avec les syndicats concernés par cette collecte,
- le SICTOM Sud-Allier soit le mandataire de ce groupement,

pour soumissionner à l'appel d'offres ouvert du Conseil Général de l'Allier concernant le service de la collecte et le traitement des déchets sur les aires d'arrêts des routes départementales de l'Allier.

Monsieur le Président informe le comité syndical que le groupement solidaire a remis une offre avec un prix de base fixé à 20,40 €H.T/m³.

Monsieur GIRAUD précise que le SICTOM Nord Allier est toujours en attente du résultat de l'appel d'offres.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

⇒ **ENTERINE** le prix de base fixé à 20,40 €H.T/m³ pour assurer la collecte et le traitement des déchets des aires de repos des routes départementales.

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS

En raison des évolutions de carrière et des mouvements de personnel, Monsieur le Président propose d'adopter le tableau des effectifs suivant :

⇒ TITULAIRES ET STAGIAIRES :

Secteur Administratif :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Attaché	A	2	1	0
Secrétaire de Mairie	A	1	1	
Rédacteur	B	2	0	+ 1
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} Classe	C	2	2	
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} Classe	C	7	7	+ 1
TOTAL		14	11	+ 2

Secteur Animation :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	5	5	
TOTAL		6	6	

Secteur Technique :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires actuels	Effectifs pourvus	Modifications à prévoir
Ingénieur en chef de classe normale	A	0	0	+ 1
Ingénieur Principal Territorial	A	1	1	
Technicien supérieur principal	B	0	0	+ 1
Technicien supérieur territorial	B	2	2	
Contrôleur de travaux	B	0	0	+ 1
Agent de maîtrise principal	C	1	1	
Agent de maîtrise	C	4	2	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	5	+ 3
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	19	19	+ 7
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	C	21	21	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	33	31	+ 5
TOTAL		84	82	+ 18
		104	99	+ 20

⇒ AGENTS NON TITULAIRES :

Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	20
C.A.E	6
TOTAL	28

Monsieur GIRAUD précise que les 5 postes prévus dans le grade adjoint technique 2^{ème} classe correspondent aux 5 agents en contrat dont on pourrait pérenniser l'emploi. Le reste des évolutions correspond aux évolutions de carrière. Certains agents passent des examens et des concours mais le SICTOM Nord Allier étudiera les nominations au cas par cas au vu des responsabilités des agents.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

⇒ **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que présenté.

9 – GRATIFICATION DE STAGE

Monsieur le Président informe l'assemblée que le SICTOM Nord Allier est de plus en plus sollicité par des établissements d'enseignement pour accueillir des stagiaires dans le cadre d'un cursus pédagogique.

Il rappelle la délibération du 18 décembre 2007 par laquelle le comité syndical a accepté qu'une gratification mensuelle soit versée aux stagiaires effectuant un stage supérieur à 3 mois.

Or, le SICTOM Nord Allier a accueilli pour une période inférieure à 3 mois (du 30 mars au 5 juin 2009) Monsieur Hubert BLARD, étudiant en 2^{ème} année de D.U.T. Hygiène Sécurité et Environnement de l'I.U.T. de Colmar, dont le projet était la réalisation d'un document unique.

La prestation fournie par Monsieur Hubert BLARD étant très satisfaisante, Monsieur le Président propose au comité syndical de verser à ce stagiaire une gratification de 796 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

⇒ **ACCEPTE** qu'une gratification de 796 € soit versée à Monsieur Hubert BLARD.

10 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Commentaires faits par Monsieur GIRAUD

Procédure	Objet	Date Notification	Titulaire	Montant du Marché en €HT	Estimations en €
Marchés de FOURNITURES					
Procédure adaptée (commande)	Fourniture d'un système de mesure de PH mètre	05/06/2009	COMPTOIR DES PRODUITS POUR INDUSTRIE ET LABORATOIRE (CPIL) 63503 ISSOIRE	3 535,35	2 257,55 € HT 2 700,00 €TTC
Procédure adaptée (commande)	Acquisition de 4 colonnes papiers	29/05/2009	PLASTIC OMNIUM 69007 LYON	4 988,56	5 000,00 € HT 5 980,00 €TTC
Procédure adaptée (commande)	Acquisition d'un véhicule PREMIUM 270.19 BOM + équipement CARGOPAC II	04/06/2009	UGAP 63057 CLERMONT FD	118 495,14	142 140,47 € HT 170 000,00 €TTC
Marchés de SERVICES					
Procédure adaptée 2008-MAPA-16-01	Mission d'étude pour la réhabilitation d'une décharge située à BESSON	28/05/2009	EGIS GEOTECHNIQUE 38180 SEYSSINS	6 700,00	20 903,10 € HT 25 000,00 €TTC
Procédure adaptée 2009-C-02	Vérifications générales périodiques pour : Lot 1 : ensemble des installations électriques Lot 2 : machines diverses d'atelier Lot 3 : système de compactage de BOM Lot 4 : appareils de levage Lot 5 : cuves Lot 6 : portes automatiques d'ateliers/garage <i>Marché reconductible de 3 ans</i>	20/05/2009	NORISKO EQUIPEMENTS 87008 LIMOGES	4 343,82 / an 13 031,46 sur 3 ans	-

Marchés de TRAVAUX					
Procédure adaptée (commande) 2009-C-20	Travaux préparatoires à la réhabilitation du puits à lixiviats des casiers C et D sur CSDU de Chézy	16/04/2009	GUINTOLI 63430 PONT DU CHATEAU	6 410,00	-
Procédure adaptée 2009-C-10	Remplacement d'une porte atelier-garage	05/06/2009	SOFERBAT 63100 CLERMONT FD	4 480,00	5 016,72 € HT 6 000,00 €TTC

11 – INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Procédure	Objet	Date de notification	Titulaire et code postal	Montant du marché en €H.T.	Estimations en €
Marché négocié passé selon l'article 35.II.1° du Code des Marchés Publics (urgence impérieuse)	Réparation du puits de relèvement des lixiviats des alvéoles C - D	01/04/2009	FORCLUM 63202	265 373,00	334 448,16 € HT 400 000,00 €TTC
Avenant n° 1 au marché négocié passé selon l'article 35.II.1° du Code des Marchés Publics (urgence impérieuse)	Réparation du puits de relèvement des lixiviats des alvéoles C - D	16/04/2009	FORCLUM 63202	11 000,00	(avec travaux, maîtrise d'œuvre, règlement expert, divers travaux supplémentaires : GUINTOLI, TECH SUB)

12 – ACQUISITION DE TERRAINS : PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Monsieur le Président rappelle la délibération du 13 avril 2006 par laquelle le comité syndical a notamment décidé de lancer la procédure déclaration d'utilité publique et de recourir à une procédure d'expropriation, à défaut d'accord amiable, pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'intérêt général comprenant : l'extension du C.S.D.U, la plateforme de compostage et l'unité de stabilisation.

Il rappelle également que, par arrêté en date du 17 février 2009, Monsieur le Préfet de l'Allier a déclaré d'utilité publique les projets du SICTOM Nord Allier sur les parcelles G8, G9 et G131, lieu dit « Pommay Brûlé » situées sur la commune de CHEZY.

Les négociations avec les propriétaires de ces parcelles n'ayant pas abouti, Monsieur le Président souhaite poursuivre la procédure en demandant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté de cessibilité.

Pour l'assister en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et mener cette procédure jusqu'à son terme, Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à mandater Maître Laurent GARD, avocat à Moulins.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

⇒ **ACCEPTÉ** de mandater Maître Laurent GARD dans cette procédure.

13 – INFORMATIONS DIVERSES

- *Distribution du magazine du SICTOM Nord Allier : si des usagers n'ont pas reçu le magazine de leur commune, le service communication demande aux communes de l'informer avant la fin du mois de juin. Certains habitants des communes de Bresnay et Neuvy n'ont pas été destinataires de ce document.*
- *Suppression de la collecte les jours fériés : cette collecte, en place depuis 2001, coûte chère au SICTOM Nord Allier. Une étude est en cours pour la supprimer. Néanmoins, une collecte de substitution sera organisée pour les communes collectées en C₁ et C_{0,5}. Ce sujet sera évoqué au Comité Technique Paritaire du mois de novembre 2009.*

14 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été déposée par écrit trois jours avant l'Assemblée Générale.



Les prochaines dates de réunions :

- | | | |
|---|---|---|
| ⇒ | <i>Commission des éco-organismes</i> | <i>22 septembre 2009 à 9h00,</i> |
| ⇒ | <i>Comité de pilotage</i> | <i>22 septembre 2009 à 15h00,</i> |
| ⇒ | <i>Commission de communication et d'information</i> | <i>22 septembre 2009 à 17h30,</i> |
| ⇒ | <i>Commission du personnel</i> | <i>30 septembre 2009 à 16h00,</i> |
| ⇒ | <i>Assemblée générale</i> | <i>14 octobre 2009 à 17h30 à Avermes,</i> |
| ⇒ | <i>Comité Technique Paritaire</i> | <i>13 novembre 2009 à 8h30,</i> |
| ⇒ | <i>Assemblée générale</i> | <i>16 décembre 2009 à 17h30 à Montbeugny.</i> |

Un élu demande si le SICTOM Nord Allier envisage une collecte de déchets verts sur l'agglomération moulinoise.

M. GIRAUD répond qu'effectivement les services du SICTOM Nord Allier étudient cette possibilité. L'éventuelle collecte de déchets verts s'effectuerait en substitution d'une collecte d'ordures ménagères.

Il faudra, de toute manière, attendre la mise en service de la plateforme de compostage projetée. En attendant les déchetteries sont là pour accueillir les déchets verts des habitants. Un contact devra également être pris avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier pour étudier le débouché du compost.

M. GIRAUD invite les élus à procéder à la signature du registre des délibérations.

La séance est levée à 19h00.

Fait à Chézy, le 3 août 2009
Le Président,
René GIRAUD